

Communauté de communes Berg & Coiron (Ardèche)

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



2004-2024



Le rapport d'activité présente les opérations engagées durant l'année écoulée dans chaque domaine de compétence.

Il donne une vision d'ensemble des actions conduites par la communauté de communes en matière de services aux habitants, d'aménagement de l'espace et de développement économique. Il précise l'état d'avancement des principaux projets d'intérêt communautaire.

La rédaction de ce document répond à l'obligation, prévue par la loi du 12 juillet 1999 et faite au Président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), d'adresser annuellement aux Maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la communauté de communes.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019, le rapport d'activité est également adressé à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres.



6 juin 2024: les 20 ans de Berg & Coiron en plein air à St Maurice d'Ibie.

Sommaire

Présentation de la communauté de communes :	4
Territoire -----	5
Compétences -----	8
Instances -----	11
Ressources humaines -----	17
Les faits marquants de l'année 2024 -----	20
Les résultats financiers 2024 -----	21
Revue des actions et avancement des projets en matière de :	
Aménagement de l'espace -----	26
Logement urbanisme -----	27
Développement économique et transition écologique -----	30
Tourisme et mobilité -----	37
Environnement -----	43
Action sociale -----	47
Services aux habitants -----	53
Zoom sur les services techniques -----	60
Supports de communication -----	61
Glossaire -----	62

Les communes membres

La communauté de communes Berg & Coiron regroupe treize communes :

- Berzème
- Darbres
- Lussas
- Mirabel
- Saint-Andéol-de-Berg
- Saint-Germain
- Saint-Gineys-en-Coiron
- Saint-Jean-le-Centenier
- Saint-Laurent-sous-Coiron
- Saint-Maurice-d'Ibie
- Saint-Pons
- Sceautres
- Villeneuve-de-Berg



Le territoire

Créée par arrêté préfectoral du 4 décembre 2003, la communauté de communes Berg & Coiron est située **à mi-chemin entre la vallée du Rhône et le bassin d'Aubenas**, en porte d'entrée nord des Gorges de l'Ardèche. Elle est **traversée par un axe routier majeur, la RN 102**. Organisé autour du **bourg-centre de Villeneuve-de-Berg**, son territoire totalise 8 179 habitants. **A dominante rurale**, il culmine à 1 000 mètres d'altitude sur le plateau du Coiron et s'étend au sud le long de la Vallée de l'Ibie.

L'économie de Berg & Coiron se caractérise d'abord par sa **fonction résidentielle**. L'agriculture, l'artisanat, le commerce et le secteur médico-social en constituent les principaux viviers d'emplois. Fait remarquable, la communauté accueille deux antennes de l'Université Grenoble Alpes, les seules du Département.

Berg & Coiron, c'est aussi une identité forte avec **des éléments patrimoniaux remarquables** : la Bastide Royale de Villeneuve-de-Berg, le Neck de Sceautres, l'Oppidum de Jastres, la Vallée de l'Ibie, les Balmes de Montbrun, le Château de St-Jean-le-Centenier, ...

Ce sont également **des paysages emblématiques**, des terrasses calcaires de la Vallée de l'Ibie au plateau basaltique du Massif du Coiron, en passant par la plaine de Lussas / Mirabel. L'élevage et la viticulture continuent d'y façonner des terroirs d'exception et des produits de qualité.

Partant de ces atouts, la communauté s'efforce, d'une part, de **favoriser le développement économique** et, d'autre part, d'**offrir des services de proximité aux habitants**, le tout **dans un environnement de qualité**.

Annuaire des services

ACCUEIL ET PÔLE ADMINISTRATIF :

Hôtel Malmazet - 33 Grand Rue - VILLENEUVE DE BERG

04 75 94 07 95

contact@bergetcoiron.fr

SERVICES TECHNIQUES :

490 Rue des dévideuses – ZA Lucien Auzas - LAVILLEDIEU

04 75 38 64 73 - 06 89 28 57 55

servicestechniques@bergetcoiron.fr

FRANCE SERVICES:

42 route nationale - VILLENEUVE DE BERG

04 75 07 57 67

espaceservicespublics@bergetcoiron.fr

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON

COLLECTIF (SPANC) :

04 75 94 07 95

spanc@bergetcoiron.fr

CRECHE MULTI ACCUEIL :

135 Rue Lazare Durif - VILLENEUVE-DE-BERG

04 75 37 58 44

creche@bergetcoiron.fr

POLE PETITE ENFANCE :

15 Impasse de la croix du Ranc - SAINT JEAN LE CENTENIER

07 50 54 37 45 rpe@bergetcoiron.fr

→ **RELAIS PETITE ENFANCE** (anciennement RAM)

→ **ESPACE INFO FAMILLES**

→ **LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS :**

ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL :

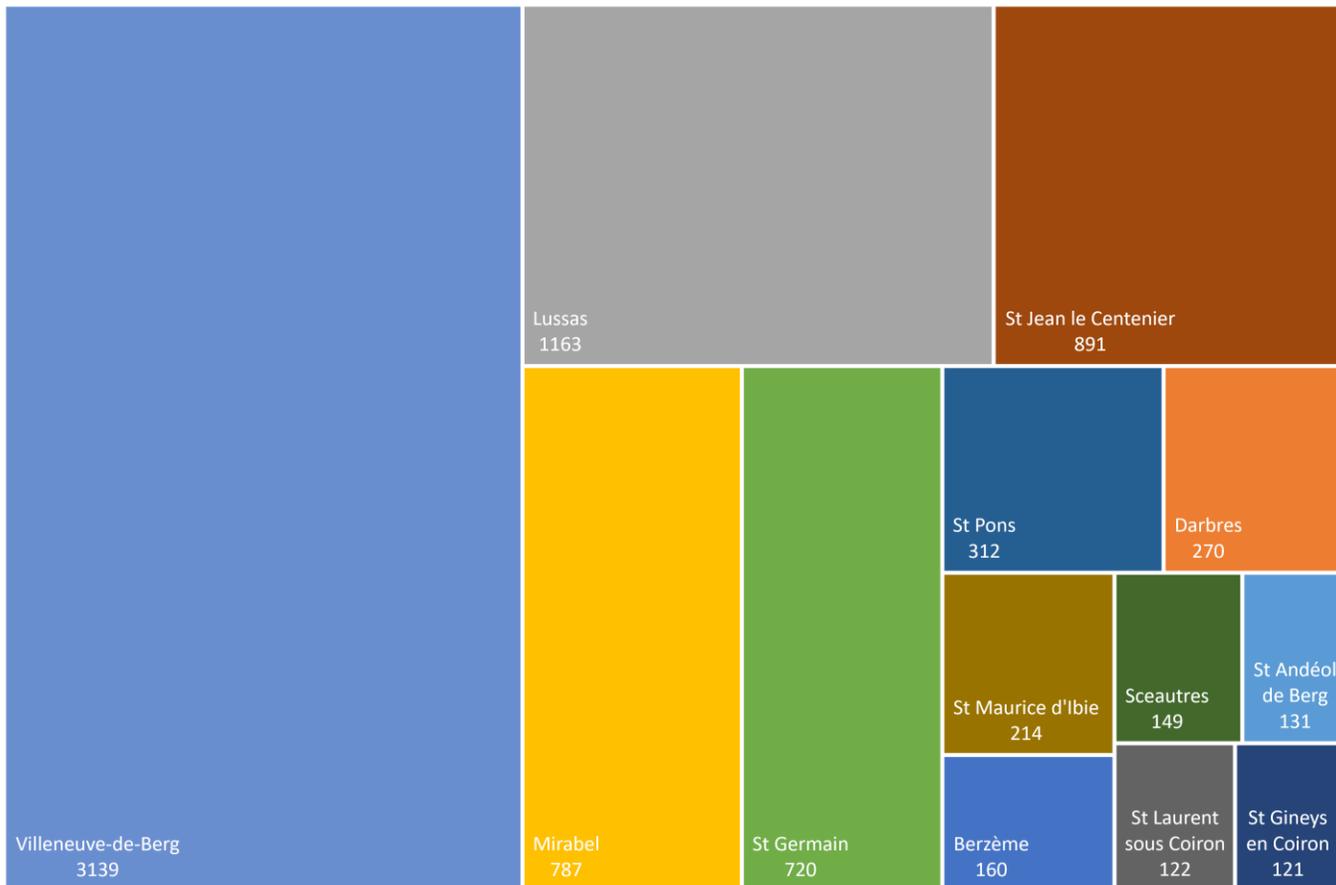
300 route de Mirabel - LUSSAS

04 75 94 31 43 - 06 07 91 05 89

centredeloisirs@bergetcoiron.fr

La population

- Population totale :
8 179 habitants au 1er janvier 2025
(données INSEE – population totale 2022)



EVOLUTION DE LA POPULATION (avec le périmètre actuel)

Population légale	
2012	7 436
2013	7 586
2014	7 695
2015	7 802
2016	7 841
2017	7 901
2018	7 985
2019	8 065
2020	8 112
2021	8 155
2022	8 179

Les compétences / les statuts

Les statuts de la communauté de communes Berg & Coiron précisent les limites de ses compétences dans chacun des domaines. Ils sont téléchargeables sur le site internet www.bergetcoiron.fr

Bloc de compétence	Déclinaison Berg & Coiron	Mode opératoire
Aménagement de l'espace	SCoT Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale Soutien à l'agriculture Entretien des sentiers de randonnée Création, aménagement et entretien de la voie verte sur le linéaire de l'ancienne voie ferrée entre Saint-Germain et Saint-Pons	Adhésion au SYMPAM Régie directe + convention de prestation de services Plan Pastoral Territorial en régie Par les services techniques (ST)
Actions de développement économique	Zones d'activités du territoire Zone d'activités supra-communautaire mutualisée Soutien aux activités commerciales Office de Tourisme Gestion des emplois et des compétences Appui aux créateurs d'entreprises Aérodrome d'Aubenas-Lanas Bâtiment du Village Documentaire à Lussas Déploiement du réseau de fibre optique	ZA Sausse à St Jean-le-Centenier ZA Lansas à Villeneuve-de-Berg ZA des Traverses à Lachapelle-Sous-Aubenas Aides au commerce de proximité Convention d'objectifs avec l'association Adhésion à la MDEF Adhésion à ISdPAM Convention avec le SDEA Entretien et gestion directe Adhésion au syndicat mixte ADN
GEMAPI	GEMAPI Bassin versant de l'Ardèche GEMAPI Bassin versant de l'Escoutay	Adhésion à l'EPTB Ardèche Adhésion au Syndicat "du Coiron au Rhône"
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	Collecte des ordures ménagères et du sélectif Collecte du verre et du papier Collecte du carton Traitement	Régie directe Adhésion au SIDOMSA Régie directe Adhésion au SIDOMSA

Les compétences / les statuts

Bloc de compétence	Déclinaison Berg & Coiron	Mode opératoire
Assainissement des eaux usées	SPANC	Marché de prestation de service (SAUR)
Protection et mise en valeur de l'environnement	Entretien des cours d'eau Gestion, animation, suivi et évaluation de l'Espace Naturel Sensible « Roc de Gourdon et contreforts du Coiron	Adhésion à l'EPTB pour le bassin versant de l'Ardèche Adhésion au Syndicat du Bassin de l'Escoutay pour le bassin versant du Rhône Convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération « Privas Centre Ardèche »
Politique du logement et du cadre de vie	OPAH – RU (01/10/2022 au 30/09/2027) Service public de la rénovation dans l'habitat	Animation par SOLIHA et coordination en régie Adhésion à l'ALEC 07
Voirie d'intérêt communautaire	Voirie d'accès au lieu d'accueil de la petite enfance à Villeneuve-de-Berg	Régie directe
Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire	Centre aquatique couvert L'Hippocampe à Aubenas Complexe sportif « René Ducharme »	Adhésion au SEMVA Régie directe
Action sociale d'intérêt communautaire	Crèche, RPE, LAEP et Portage de repas Accueils de loisirs et activités pour la jeunesse Amélioration de l'offre de soins de santé	Régie directe En régie pour l'accueil de loisirs de Lussas Sous convention d'objectifs pour le Centre socioculturel « La Pinède » et l'ASBH Maison de santé pluriprofessionnelle
Création et gestion de maisons de services au public	France Services	Régie directe

La CDC a par ailleurs compétence pour toutes études en vue du transfert éventuel de compétence.

Les syndicats partenaires

Berg & Coiron adhère à plusieurs syndicats supracommunautaires :

	SIDOMSA Syndicat de destruction des ordures ménagères du secteur d'Aubenas	SEMVA Syndicat Monts et Vallée d'Ardèche	EPTB Etablissement Public du Bassin Versant de l'Ardèche	SYMPAM Syndicat mixte du Pays Ardèche méridionale	ADN Ardèche Drôme Numérique	SMVM Syndicat mixte du Vivarais méridional	NUMERIAN	Syndicat du Coiron au Rhône
Objet	Traitement des déchets, collecte du verre et du papier, déchetteries	Construction et gestion de la piscine couverte l'Hippocampe à Aubenas + transport des scolaires	GEMAPI, ressource en eau, SAGE, gestion des cours d'eau	SCoT	Déploiement de la fibre optique à l'abonné	Animation du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional	Promotion de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication	Entretien de la rivière Escoutay et de ses affluents
Délégué-e-s titulaires	P.H. CHANAL S. CHAUSSE Y.GUENARD D. NAJI -VP-	J. CROS K.TAULEMESSE M. GILLY -VP- F. MORGE	P.H. CHANAL J. FALLOT	D. NAJI M. FARGIER M. GILLY	D. NAJI	P. CLEMENT J.L. COUVERT M. GILLY B. VIDAL -VP-	J.M. LAMBERT	J. ARSAC C. ANDREO C. CROS C. MALLET
Contribution 2024	504 476 €	126 048 €	39 422 €	19 368 €	11 694 €	14 714 €	9 734 €	5 140 €

Le conseil communautaire

Le conseil est composé de **32** membres issus des treize conseils municipaux

10 délégués de Villeneuve-de-Berg

Yann BILANCETTI, Stéphane CHAUSSE, Isabelle CROS, Sylvie DUBOIS, Roxane DUSSOL, Marie FARGIER, Didier MEHL, Florian MORGE, Patrick ROTGER, Karine TAULEMESSE

4 délégués de Lussas

Guillaume JOUVE, Fanny MALIS, Claude MONCOMBLE, Antoine LAINÉ

3 délégués de Saint-Jean-le-Centenier

Joël ARSAC, Sabine COMBAZ, Driss NAJI

3 délégués de Saint-Germain

Xavier TARDIEU, Jean-Luc COUVERT, Joseph FALLOT

3 délégués de Mirabel

Agnès DUDAL, Gilbert MARCON, Benoit VIDAL

2 délégués de Saint-Pons

Chantal GORIAINOFF, Dominique LAVILLE

1 déléguée pour Darbres

Mickaël CROS – suppléant : Vincent NURY

1 délégué pour Saint-Maurice-d'Ibie

Pierre-Henri CHANAL – suppléant : Serge VALLOS

1 délégué pour Berzème

Yannick GUÉNARD – suppléant : Cédric MALLET

1 délégué pour Sceautres

Joël CROS – suppléante : Sarah CHAUSSY

1 délégué pour Saint-Andéol-de-Berg

Didier LOYRION – suppléante : Katia COLOMBO

1 délégué pour Saint-Gineys-en-Coiron

Jean-François CROZIER – suppléante : Corinne BIVENS

1 déléguée pour Saint-Laurent-sous-Coiron

Michelle GILLY – suppléant : Sébastien MARNAS

Le conseil communautaire (2)

Les vice-présidentes et vice-présidents



Driss NAJI
Président



Michelle GILLY
Saint-Laurent-sous-Coiron



Sylvie DUBOIS
Villeneuve-de-Berg



Agnès DUDAL
Mirabel



Jean-François CROZIER
Saint-Gineys-en-Coiron



Dominique LAVILLE
Saint-Pons



Joseph FALLOT
Saint-Germain



Pierre-Henri CHANAL
Saint-Maurice-d'Ibie



Joël ARSAC
Saint-Jean-le-Centenier



Xavier TARDIEU
Saint-Germain



Yann BILANCETTI
Villeneuve-de-Berg



Stéphane CHAUSSE
Villeneuve-de-Berg



Sabine COMBAZ
Saint-Jean-le-Centenier



Jean-Luc COUVERT
Saint-Germain



Isabelle CROS
Villeneuve-de-Berg



Joël CROS
Sceautres



Roxane DUSSOL
Villeneuve-de-Berg



Mickael CROS
Maire de Darbres



Marie FARGIER
Villeneuve-de-Berg



Chantal GORAINOFF
Saint-Pons



Yannick GUENARD
Berzème



Guillaume JOUVE
Lussas



Antoine LAINÉ
Lussas



Didier LOYRON
Saint-Andéol-de-Berg



Fanny MALIS
Lussas



Gilbert MARCON
Mirabel



Didier MEHL
Villeneuve-de-Berg



Claude MONCOMBLE
Lussas



Florian MORGE
Villeneuve-de-Berg



Patrick ROTGER
Villeneuve-de-Berg



Karine TAULEMESSE
Villeneuve-de-Berg



Benoît VIDAL
Mirabel

Les membres du conseil

Le conseil communautaire (3)

En 2024, le conseil communautaire s'est réuni 7 fois et a voté 90 délibérations.

- **Saint-Laurent-sous-Coiron, le 15 février 2024**
- **Saint-Pons, le 14 mars 2024**
- **Mirabel, le 11 avril 2024**
- **Darbres, le 4 juillet 2024**
- **Lussas, le 26 septembre 2024**
- **Saint-Jean-le-Centenier, le 17 octobre 2024**
- **Saint-Jean-le-Centenier, le 12 décembre 2024**



Le Bureau

Composition du Bureau en 2024 :

Driss NAJI	Maire de SAINT-JEAN-LE-CENTENIER	Président
Pierre-Henri CHANAL	Maire de SAINT-MAURICE-D'IBIE	Vice-président
Joël CROS	Maire de SCEAUTRES	Membre
Jean-François CROZIER	Maire de SAINT-GINEYS-EN-COIRON	Vice-président
Sylvie DUBOIS	Maire de VILLENEUVE-DE-BERG	Vice-présidente
Agnès DUDAL	Adjointe au Maire de MIRABEL	Vice-présidente
Mickaël CROS	Maire de DARBRES	Membre
Joseph FALLOT	Maire de SAINT-GERMAIN	Vice-président
Michelle GILLY	Maire de SAINT-LAURENT-SOUS-COIRON	Vice-présidente
Yannick GUÉNARD	Maire de BERZÈME	Membre
Dominique LAVILLE	Maire SAINT-PONS	Vice-président
Didier LOYRION	Maire de SAINT-ANDÉOL-DE-BERG	Membre
Claude MONCOMBLE	Maire de LUSSAS	Membre

Le Bureau est composé de 13 membres :

- le Président,
- les vice-présidentes et vice-présidents,
- et un représentant par commune non déjà représentée dans les catégories ci-dessus.

En 2024 :

- le Bureau s'est réuni à **18** reprises,
- a voté **41** décisions par délégation du conseil.

Les vice-présidentes et vice-présidents

Elus par le conseil communautaire, les vice-présidentes et vice-présidents ont reçu délégation du Président pour suivre chacun un domaine de compétences :



Michelle Gilly > Urbanisme, tourisme et Communication

Agnès Dudal > Services aux Habitants

Sylvie Dubois > Développement économique et attractivité

Jean-François Crozier > Agriculture

Dominique Laville > Energies renouvelables

Joseph Fallot > Habitat

Pierre-Henri Chanal > Environnement

Le Président a quant à lui signé :

- 41 décisions par délégation du conseil
- 17 arrêtés divers
- 200 arrêtés de gestion du personnel (avancements, positions...).

Les Commissions

Instances d'échanges, les commissions ont un rôle consultatif et favorisent la transmission d'informations. Elles peuvent aussi examiner les questions qui leur sont soumises par le Bureau et faire des propositions en lien avec leurs thématiques.

Elles sont animées par les vice-présidentes et vice-présidents, assistés des chargés de missions concernés. Si nécessaire, des personnes ressources, extérieures à la communauté de communes, peuvent être invitées à y participer.

Elles sont composées de membres du conseil communautaire sur la base du volontariat, tout en étant ouvertes aux conseillères et conseillers municipaux.

Conformément à la loi « Engagement et Proximité » et en cas d'empêchement, le membre d'une commission peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire. En outre, cette disposition permet aux élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation, qui ne sont pas membres de la commission, d'assister aux séances.

Réunions des commissions en 2024 :

Commission Finances > 5 commissions

Commission Développement économique > 2 commissions

Commission Tourisme > 1 commission

Commission Communication > 3 commissions

Commission Environnement > 5 commissions

Commission Agriculture > 0 commission

Commission Energies renouvelables > 2 commissions

Commission Habitat > 1 commission

Commission Services aux Habitants > 1 commission

Commission Crèche > 3 commissions

Ressources humaines

Le service RH assure :

- La gestion de la paie, des contrats, des arrêtés, des carrières, des arrêts de travail, des retraites, etc. ;
- La gestion des absences (maladies, maternité, congés, temps partiels thérapeutiques, etc. ;
- La préparation et le suivi du budget RH ;
- La collecte des données pour le bilan social et autres documents.

Effectifs au 31 décembre 2024 (hors saisonniers, remplaçants et accroissements temporaires)	
Stagiaires et titulaires FPT	20
Contractuels	21
Saisonniers, remplaçants et accroissements temporaires	Services techniques Accueil de loisirs Crèche
Total	41 agents soit 34,2 ETP

Répartition des effectifs	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Femmes	5	9	12	26
Hommes	4	2	9	15
Total	9	11	21	41

Ressources humaines

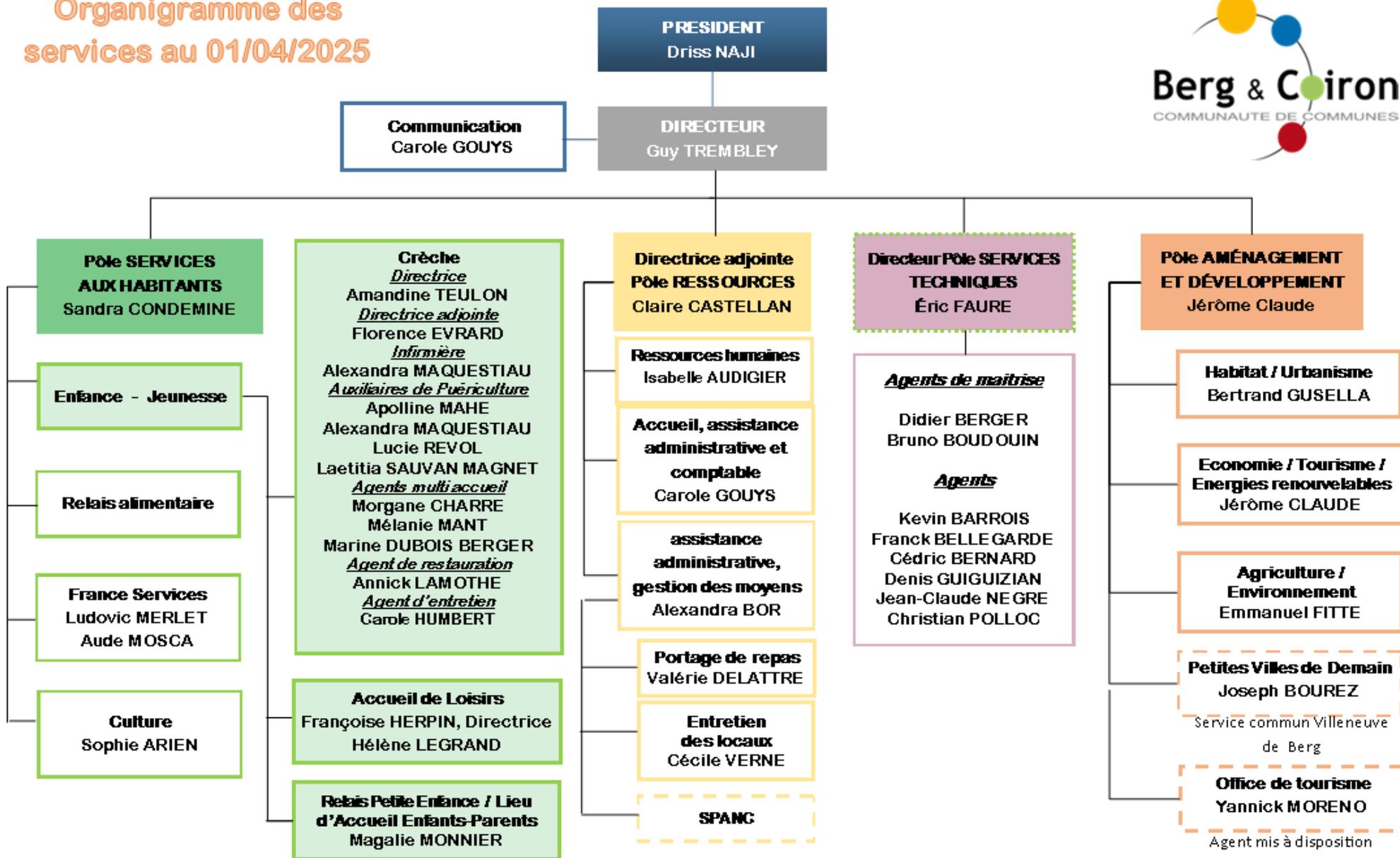
Faits marquants de 2024 :

- 5 agents en disponibilités : 3 à la crèche, 1 à l'accueil de loisirs et 1 aux services techniques
- 1 agent en congé parental à la crèche
- 3 temps partiels thérapeutiques au cours de l'année (crèche et RPE)
- Passage à mi-temps d'un chargé de mission à compter du 1^{er} janvier
- Passage à temps plein de l'assistante comptable à compter du 1^{er} janvier
- Passage à temps plein de l'assistante administrative à compter du 1^{er} juillet
- Congé maternité pour l'EJE de la crèche puis congé parental
- Réintégration après une disponibilité pour une agente de la crèche à compter du 4 septembre
- Mise à la retraite d'une auxiliaire de puériculture au 1^{er} septembre
- Mise en place d'un agent de restauration à la crèche à 17h30 à compter du 1^{er} septembre
- Arrêt maladie d'un chargé de mission depuis le 8 juin

Formations en 2024 :

- 0 jour de formation d'intégration
- 50 jours de formation de perfectionnement
- 0 jour de formation « prise de poste à responsabilité »
- 21 jours de formation « tout au long de la carrière »
- 2 jours de préparation concours
- 5 jours de formation au premier emploi

Organigramme des services au 01/04/2025



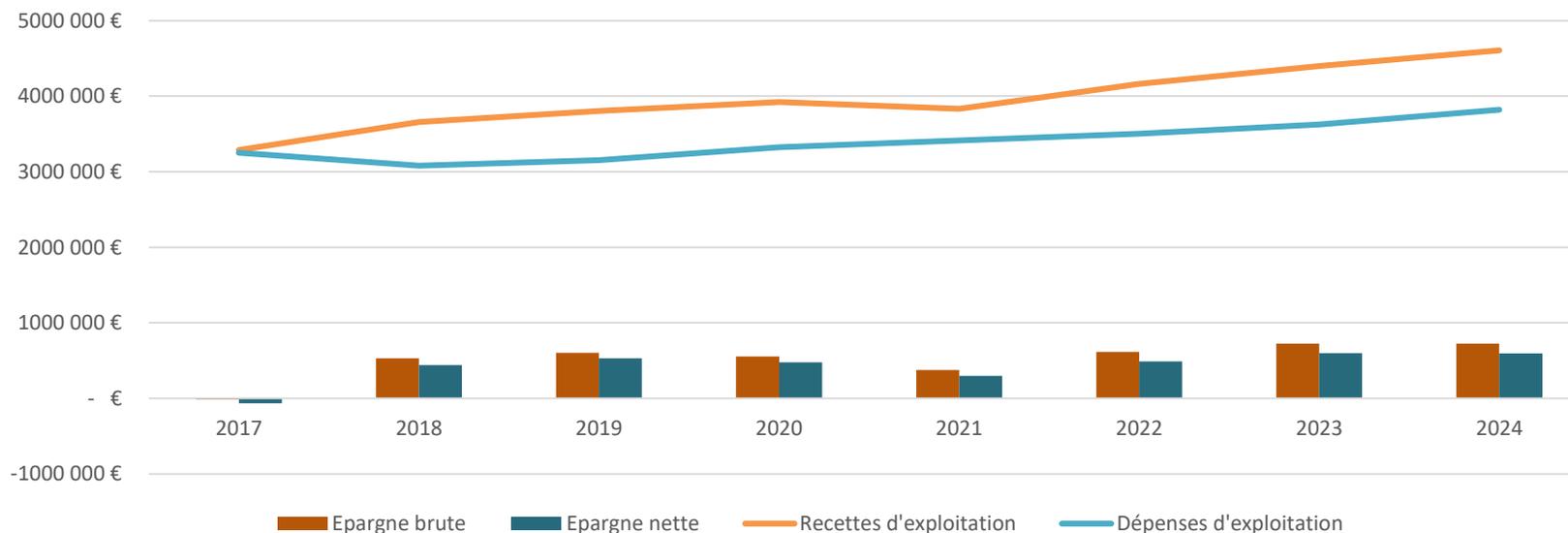
Les faits marquants de 2024

- **Séance inaugurale, le 19 mars, du club d'entreprises de Berg & Coiron ;**
- **Organisation, le 6 juin à St-Maurice d'Ibie, du 20^{ème} anniversaire de la création de la communauté de communes ;**
- **Transfert, le 17 juillet, de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la communauté de communes et prescription, le 17 octobre, de l'élaboration du PLUi ;**
- **Réception, le 29 juillet, des nouveaux vestiaires sportifs du stade intercommunal « René Ducharme » ;**
- **Mise en service, le 2 septembre, de la nouvelle cuisine satellite de la crèche intercommunale ainsi que des salles d'activités réaménagées ;**
- **Entrée en vigueur, le 25 octobre, de la convention de préfiguration pour le développement de l'éducation artistique et culturelle en Berg & Coiron ;**
- **Activation de l'Espace Naturel Sensible « Contreforts du Coiron et Roc de Gourdon » sur une partie des communes de Berzème, Darbres, St-Gineys-en-Coiron et St-Laurent-sous-Coiron ;**
- **Débroussaillage des 14,8 kilomètres de plate-forme ferroviaire et dé végétalisation des 16 ouvrages d'art, préalables au démarrage des travaux de génie civil de la future voie verte ;**
- **Acquisition auprès de l'entreprise ROTOMOD d'un bâtiment industriel désaffecté en vue de la création d'un pôle petite enfance ;**
- **Conduite de l'étude de faisabilité « cuisine centrale territoriale » en partenariat avec l'hôpital local de Villeneuve-de-Berg.**

Compte Financier Unique 2024

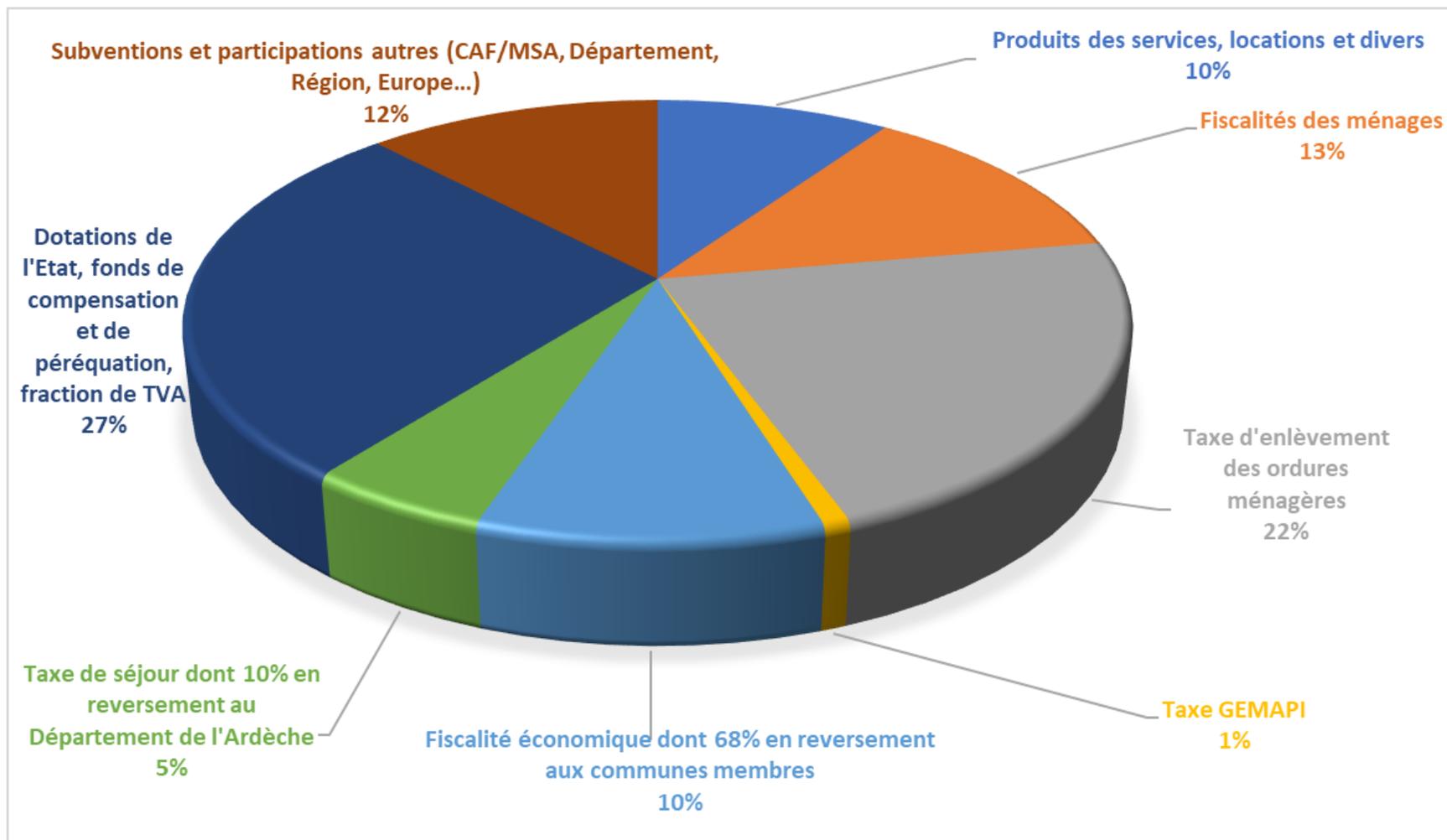
CFU 2024 agrégés : Budget général Budget annexe SPANC	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Résultats	Dépenses	Recettes	Résultats
Budget Principal - réalisations 2024	4 228 283,36 €	4 803 938,81 €	575 655,45 €	2 288 006,35 €	2 287 353,32 €	- 653,03 €
Budget Principal - résultats reportés antérieurs		1 993 295,10 €	1 993 295,10 €	142 077,72 €		-142 077,72 €
Budget annexe SPANC - réalisations 2024	31 176,73 €	33 039,00 €	1 862,27 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe SPANC - résultats reportés antérieurs		2 554,66 €	2 554,66 €		1 054,00 €	1 054,00 €
Total consolidé 2024	4 259 460,09 €	6 832 827,57 €	2 573 367,48 €	2 430 084,07 €	2 288 407,32 €	- 141 676,75 €

Evolution des comptes de 2017 à 2024



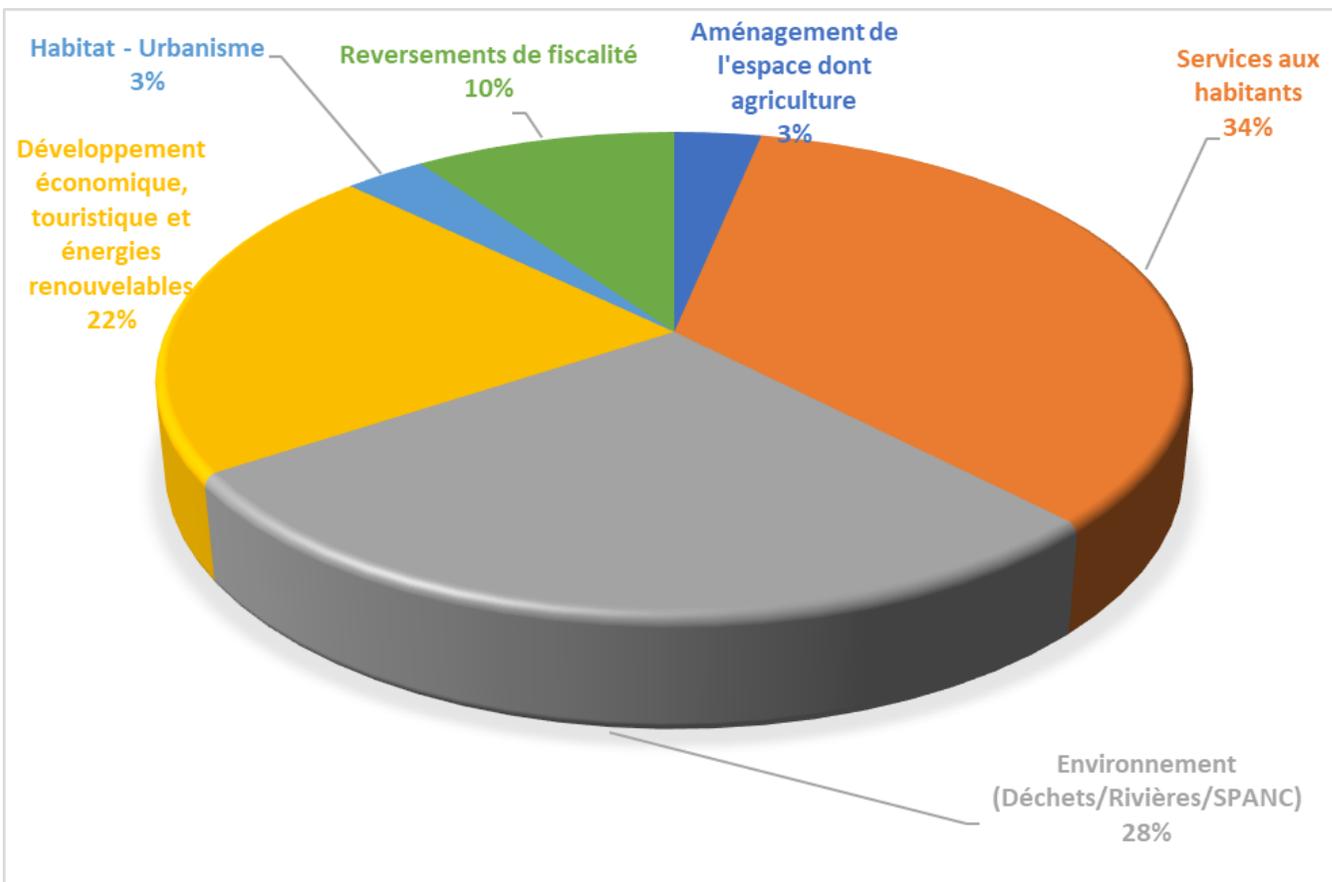
Comptes administratifs 2024

Origine des recettes de fonctionnement



Compte Financier Unique 2024

Origine des dépenses de fonctionnement



Aménagement de l'espace et agriculture : SCoT, ADN, FTTH, Plan pastoral territorial ...

Développement économique, touristique et énergies renouvelables : ZA Lansas et Sausse, Village documentaire de Lussas, Office de tourisme, sentiers de randonnée, énergies renouvelables ...

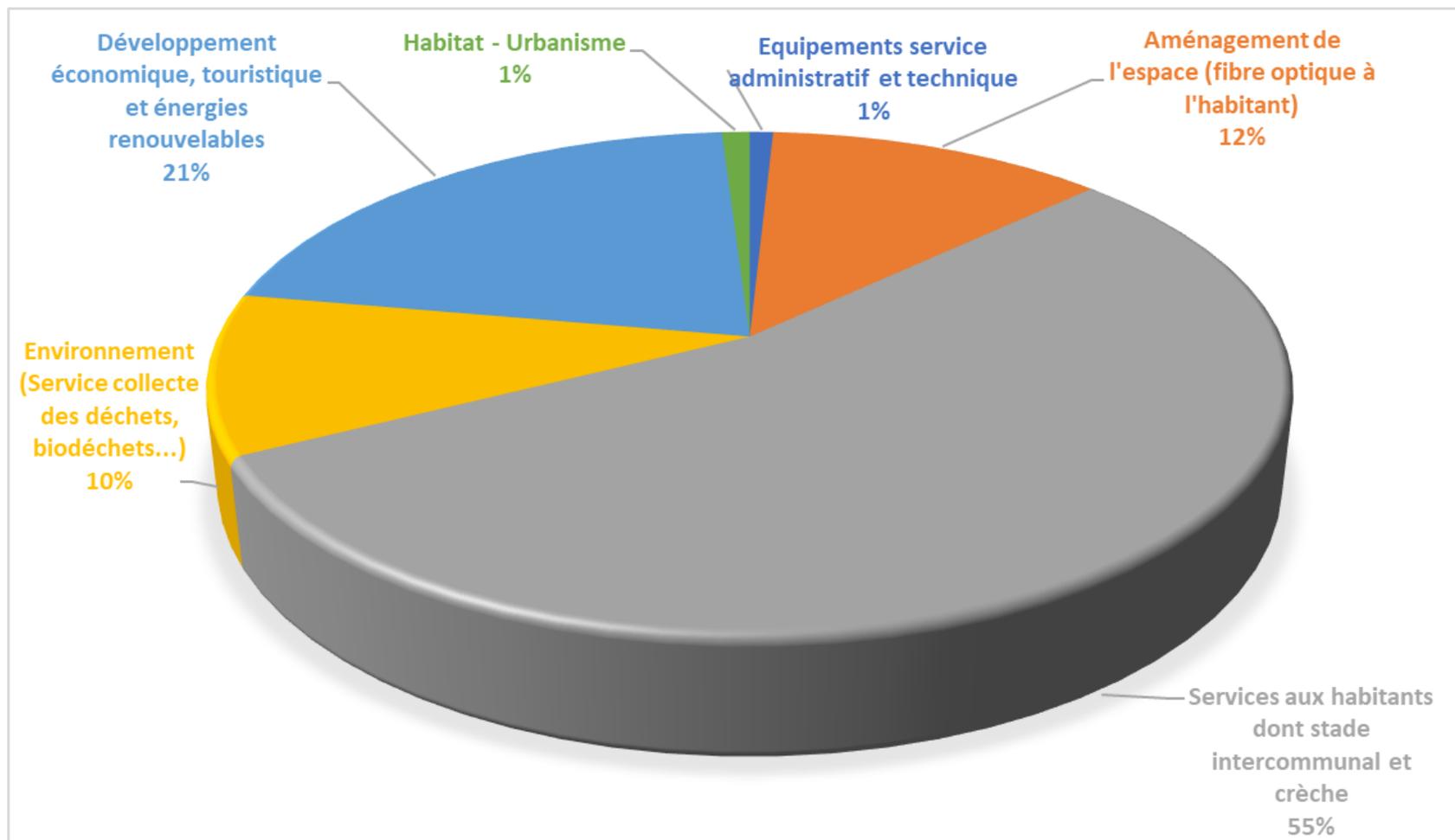
Habitat / Urbanisme : OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) et autres dispositifs habitat, documents d'urbanisme, Petites Villes de Demain ...

Services à la personne : Centre aquatique L'Hippocampe, stade, actions santé, accueils de loisirs, relais petite enfance, crèche, lieu d'accueil enfants-parents, portage de repas ...

Environnement : Collecte et traitement des déchets, entretien des cours d'eau (GEMAPI) et SPANC.

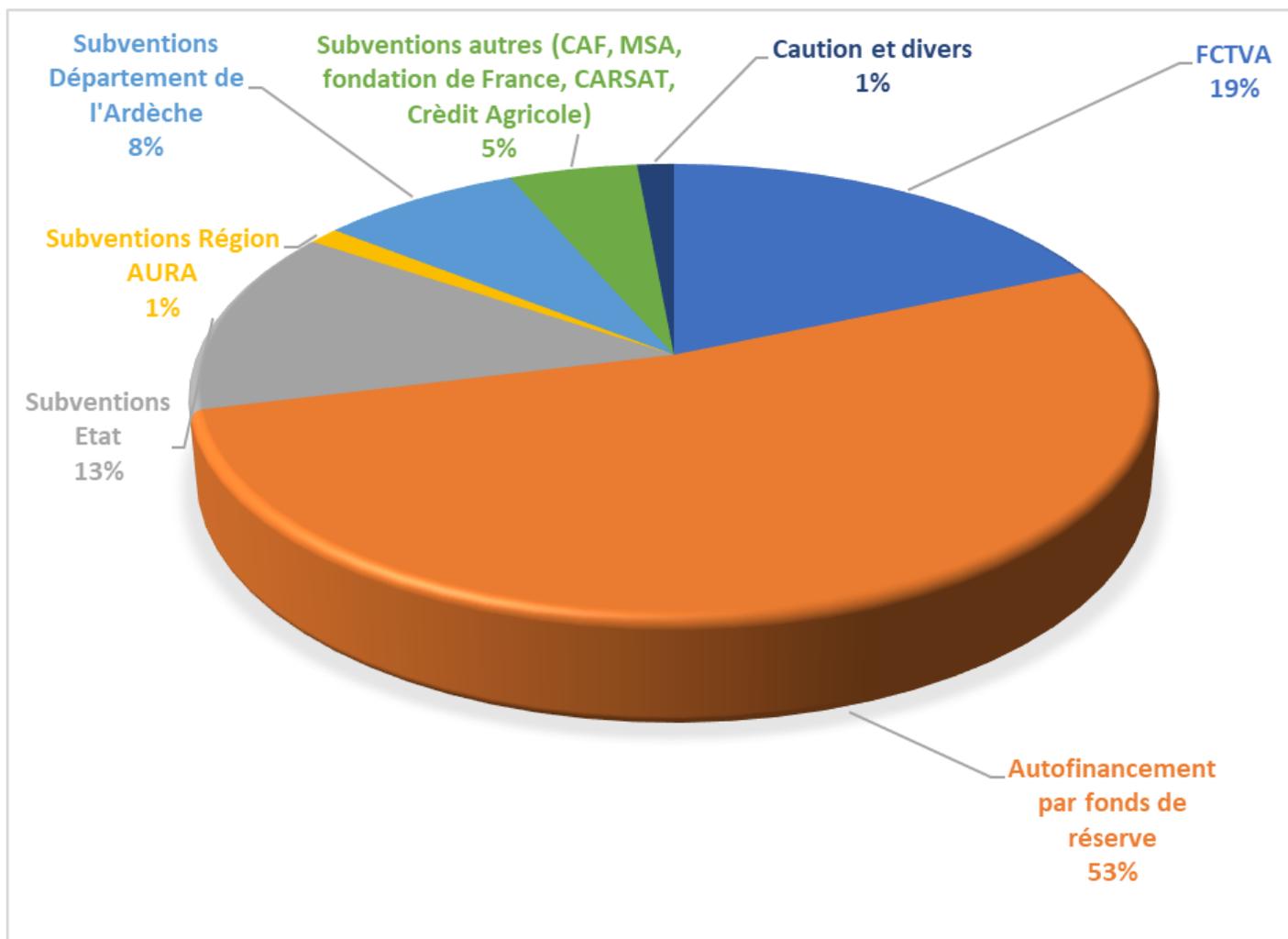
Compte Financier Unique 2024

Origine des dépenses d'investissement



Compte Financier Unique 2024

Origine des recettes d'investissement



Soutien à l'agriculture

Un 2nd plan pastoral territorial (PPT) en cours pour soutenir l'élevage

Berg & Coiron porte et anime cette démarche, dont le 1^{er} cycle s'est terminé en juin 2022. Après une phase d'évaluation, un 2nd PPT a été préparé et a démarré en fin d'année 2023 pour 5 nouvelles années. Berg & Coiron porte cette démarche partenariale, qui s'étend aussi sur la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron et la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche.

5 axes constituent ce 2nd PPT :

- Développement des aménagements et des équipements des espaces pastoraux ;
- Accompagnement collectif aux évolutions des pratiques ;
- Accompagnement à la résilience économique et environnementale ;
- Communication et sensibilisation au pastoralisme ;
- Animation du plan pastoral territorial.

La Région, l'Union Européenne, le Département, la Chambre d'Agriculture et les 3 EPCI précités sont les principaux partenaires de cette démarche, qui dispose d'un budget de 1,38 millions d'euros pour soutenir et valoriser le pastoralisme du territoire.

En 2024, 15 éleveurs ont pu déposer un dossier de demande de subvention, pour leur permettre d'aménager des clôtures, des points d'abreuvement, des passages canadiens ...

Soit 188.000 € d'investissements aidés à 70%.



Amélioration du parc privé : OPAH-RU

Depuis le 1^{er} octobre 2022, le territoire de Berg & Coiron est couvert par une OPAH qualifiée de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Les propriétaires occupants et bailleurs de logements bénéficient d'un accompagnement technique et financier renforcé pour des travaux permettant une amélioration de la performance énergétique, une adaptation du logement à l'âge et au handicap ainsi que la lutte contre l'habitat indigne pendant 5 ans.

Des actions coercitives peuvent être entreprises sur les périmètres d'intervention renforcée de Villeneuve de Berg et de St Jean le Centenier.



Coût « ingénierie » = 64 677 €

(SOLIHA, le prestataire retenu pour l'accompagnement et le montage des dossiers Anah et Le Creuset Méditerranée, bureau d'études spécialisé en renouvellement urbain)

Objectifs sur 5 ans :

135 logements propriétaires occupants

20 logements locatifs

13 logements aidés en 2024

341 347 € de travaux

242 782 € d'aide dont

- 232 175 € Anah
- 10 607 € Berg & Coiron



Le service public de la rénovation de l'habitat porté par l'ALEC 07, Rénofuté, complète le dispositif OPAH-RU (voir diapo suivante).

Amélioration du parc privé : SPRH

Service Public de la Rénovation de l'Habitat



Le service public de la rénovation de l'habitat porté par l'ALEC 07, Rénofuté, complète le dispositif OPAH-RU.



PERMANENCES 2024

Le quatrième vendredi du mois (+ quelques permanences en milieu de mois), de 13h30 à 16h30, à la Maison France Service de Villeneuve-de-Berg (au 42, Rue nationale)

- Vendredi 26 janvier
- Vendredi 23 février
- Vendredi 22 mars
- Vendredi 12 avril
- Vendredi 26 avril
- Vendredi 24 mai
- Vendredi 28 juin
- Vendredi 26 juillet
- Vendredi 27 septembre
- Vendredi 11 octobre
- Vendredi 25 octobre
- Vendredi 22 novembre
- Vendredi 13 décembre



80 conseils
13 permanences
40 ménages Berg & Coiron reçus en permanences

Vous conseille sur la rénovation énergétique de vos logements sur votre Communauté de Communes de Berg et Coiron

PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC UN CONSEILLER :
04 75 35 87 34
renofute@alec07.org
Retrouvez-nous sur www.renofute.fr

*



Nos conseillers, spécialistes de l'énergie, vous informent et vous accompagnent gratuitement sur les aides financières, les travaux d'isolation, le choix de votre système de chauffage, les énergies renouvelables...

Un service porté par :



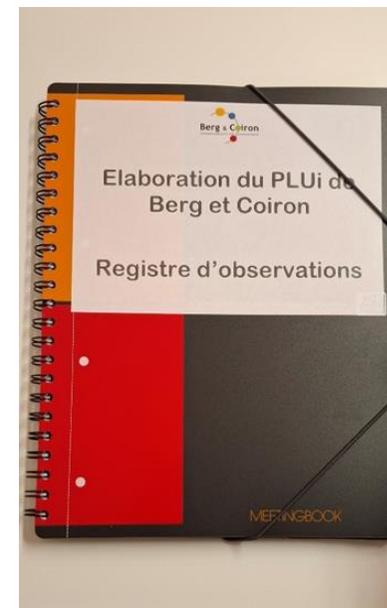
Documents d'urbanisme

Vers un Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Aboutissement d'une réflexion de plusieurs années, le Conseil communautaire réuni le 15 février 2024 décidait de prendre la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ». Faisant suite au vote unanime des 13 conseils municipaux, cette décision a été officialisée par arrêté préfectoral le 17 juillet. Depuis cette date, la communauté de communes a récupéré le suivi des documents d'urbanisme en vigueur (PLU et cartes communales), l'exercice du droit de préemption urbain ainsi que la gestion des sites patrimoniaux remarquables.

Désireux d'inventer solidairement le devenir de Berg & Coiron, les élus communautaires ont parallèlement fait le choix de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). A cet effet, deux délibérations fondatrices ont été adoptées à l'occasion du Conseil du 17 octobre :

- Validation de la charte de gouvernance définissant les modalités de collaboration entre la communauté de communes et ses communes membres, pour l'élaboration du futur PLUi comme pour la finalisation des procédures en cours ou l'évolution future des documents existants. Un comité de pilotage, composé de 27 élus, en constituera l'instance de dialogue et de travail privilégiée ;
- Prescription de l'élaboration du PLUi et fixation des modalités de concertation avec la population.



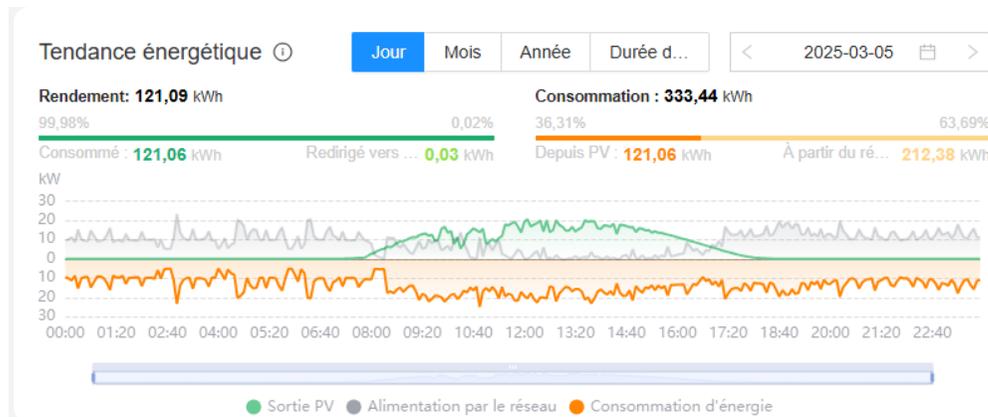
Pour mettre en œuvre cette nouvelle compétence, Berg & Coiron a décidé de faire appel, via une convention de prestation de services, à l'expertise de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas en matière d'urbanisme.

Production d'énergies renouvelables

Déploiement de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du Village documentaire

Accompagnée par le SDE 07 avec lequel elle a passé une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, la communauté de communes a missionné la société CEFEM SOLAR pour équiper d'une centrale photovoltaïque de 26 kwc en autoconsommation la toiture du Village documentaire de Lussas.

Effective depuis janvier 2025, cette centrale permettra de baisser la consommation énergétique du bâtiment de 30%.



Production d'énergies renouvelables

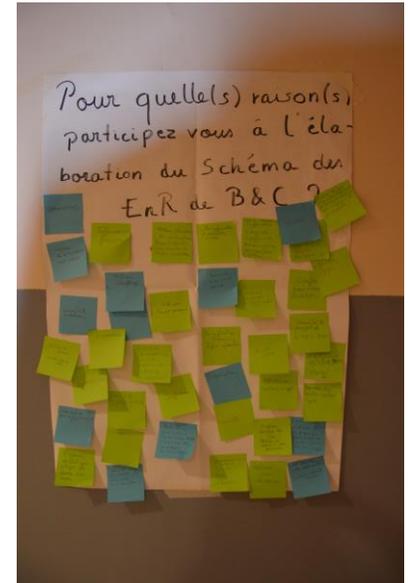
Réalisation d'un schéma de développement des énergies renouvelables



La communauté de communes a missionné le cabinet AKAJOULE pour réaliser un schéma de développement des énergies renouvelables.

Une première phase d'état des lieux et de détermination des potentiels de production a été présentée à l'occasion de 2 réunions publiques. Ce débat citoyen a permis d'élaborer une stratégie de développement.

Une dernière phase va permettre de concrétiser cette stratégie en un plan d'actions, lequel sera validé par le conseil communautaire en 2025.



Villeneuve-de-Berg, Petite Ville de Demain

A la suite de sa signature officielle en février 2023, la communauté de communes et la commune mettent en œuvre solidairement le plan d'actions du programme PVD. Pour Berg & Coiron, il s'agit principalement de renforcer son action économique et d'impulser des projets phares d'équipement public, de façon à revitaliser le centre-bourg de Villeneuve-de-Berg.

Le programme mobilise l'ensemble des leviers d'intervention de l'intercommunalité en étroite coordination avec la commune.

Deux objectifs majeurs guident ce programme d'actions :

- Conforter de manière cohérente et coordonnée le centre-bourg ;
- Promouvoir un développement économique diversifié, créateur d'emplois et plus autonome.

En 2024, plusieurs opérations « PVD » ont été engagées ou poursuivies par la Communauté :

- Etude de faisabilité en vue de la création d'une cuisine centrale territoriale en partenariat avec l'hôpital local,
- Guide « devantures commerciales » visant à soutenir les efforts de modernisation des commerçants du centre-bourg,
- Etude bâtiminaire et économique en vue du recyclage foncier de la friche de l'hôpital,
- Réflexion en vue du réaménagement de la zone d'activité de Lansas et de son giratoire,
- Préparation des opérations de renouvellement urbain en secteur prioritaire dans le cadre de l'OPAH-RU.



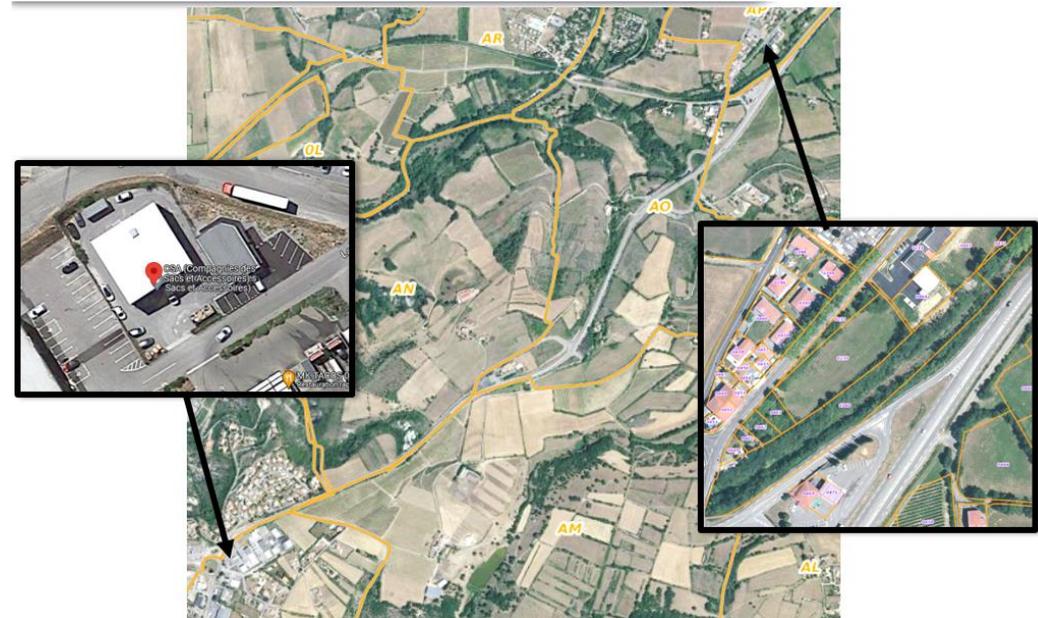
23 rue nationale



Foncier et immobilier d'activité

La SAS GREMAR a procédé à l'acquisition d'une parcelle viabilisée de 3 100 m² auprès de la communauté de communes pour réimplanter, dans le cadre d'un projet de développement et d'embauche, la société CSA production (fabricant d'EPI, bagagerie et accessoires) historiquement située à Villeneuve-de-Berg sur la commune de Saint-Jean-le-Centenier.

La SARL JCVD (fournisseur d'équipement de chauffage), actuellement installée dans l'atelier relais de Saint-Jean-le-Centenier, a également fait l'acquisition auprès de la communauté d'une parcelle de 800 m² pour y implanter son nouveau bâtiment équipé d'un showroom et d'une salle de formation.



Pour renforcer son offre immobilière d'activité, la communauté de communes a parallèlement acquis, auprès de la CCI, un atelier relais de 400 m² séparé en deux lots de 150 et 250 m². Situé sur la ZA de Sausse à Saint-Jean-le-Centenier, il est aujourd'hui occupé par deux entreprises qui travaillent, l'une, dans l'assainissement et, l'autre, dans la fourniture d'équipement de chauffage. Elles se verront proposer des baux de location d'une durée maximale de 48 mois, pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire.

Club d'entreprises de Berg & Coiron

Le 18 mars, près d'une quarantaine de chefs d'entreprises du territoire ont répondu à l'appel pour la première réunion du club d'entreprises de Berg & Coiron. La soirée s'est déroulée sous la forme d'un « speed meeting ». Chacun a pu découvrir ou redécouvrir la richesse et la diversité des activités du territoire.

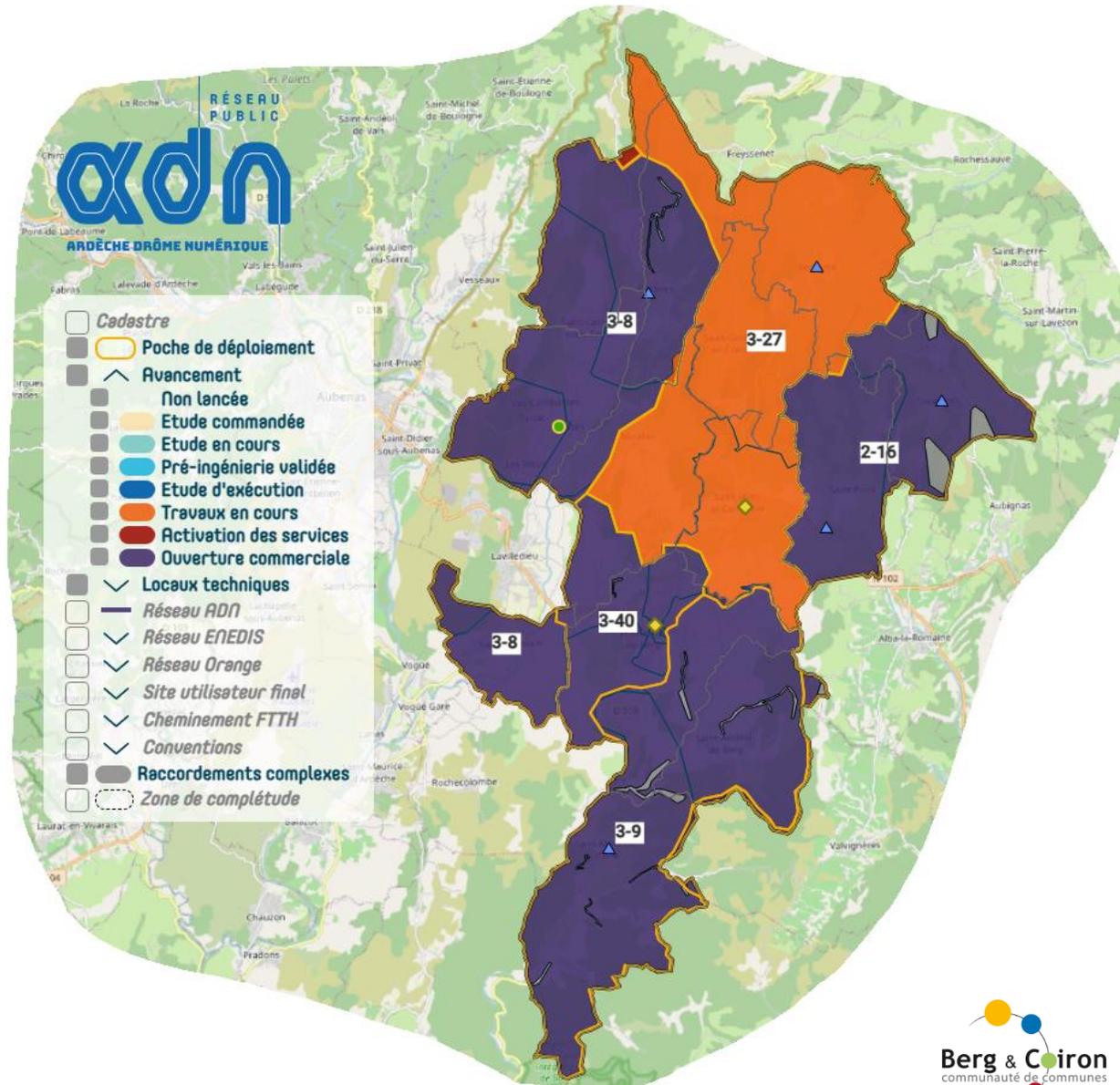


La deuxième réunion, le 18 juin, a été l'occasion de présenter, en présence de tous les partenaires économiques de la communauté de communes (CCI, CMA, MDEF, ALEC, ISdPAM), l'offre de services aux entreprises du territoire.



Très haut débit Internet / Fibre optique

- Cinq des six PR (poches de raccordement) sont à ce jour ouvertes aux offres commerciales des opérateurs.
- La dernière PR (Saint-Jean, Saint-Gineys, Berzème) sera achevée avant la fin 2025.
- Le travail de complétude se poursuit sur la plupart des PR (problèmes de convention de passage, travaux complémentaires ...).
- Il subsiste encore quelques zones sans solutions de raccordement (sur les communes de Sceautres et Saint-Andéol notamment).



Très haut débit Internet / Fibre optique

Etat du déploiement au 31 décembre 2024

	Prises estimées avant relevés	Abonnés	Commandes en cours	Lignes éligibles	Tx de pénétration
Berzème	133	0	0	4	0%
Darbres	217	50	3	135	37,04%
Lussas	683	148	36	465	31,83%
Mirabel	458	7	4	34	20,59%
Saint-Andéol-de-Berg	102	32	4	82	39,02%
Saint-Germain	386	126	11	267	47,19%
Saint-Maurice-d'Ibie	227	63	5	226	29,30%
Saint-Jean-Le-Centenier	531	1	0	11	9,09%
Saint-Laurent-sous-Coiron	108	9	1	59	15,25%
Saint-Pons	258	0	0	168	0,00%
Sceautres	146	18	2	130	0,1385
Villeneuve-de-Berg	1708	114	39	1066	10,69%

Une hausse de 29 % des lignes éligibles et de 132 % du nombre d'abonnés entre le 31/12/2023 et le 31/12/2024

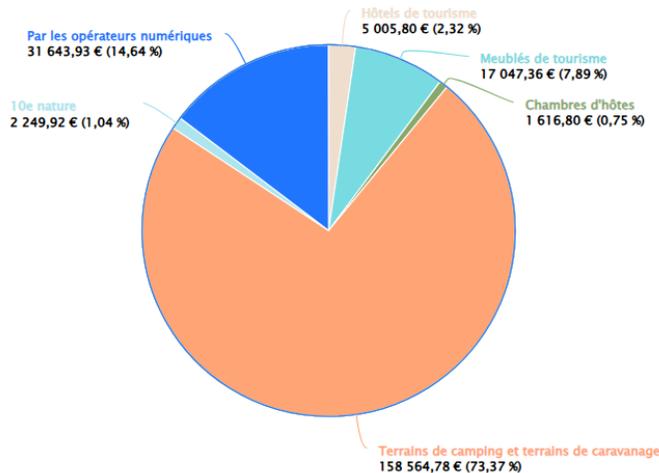
Taxe de séjour

La taxe de séjour est payée par les touristes et sert au financement des actions touristiques, notamment le fonctionnement de l'Office de Tourisme et l'entretien des sentiers de randonnée.

On totalise sur Berg & Coiron :

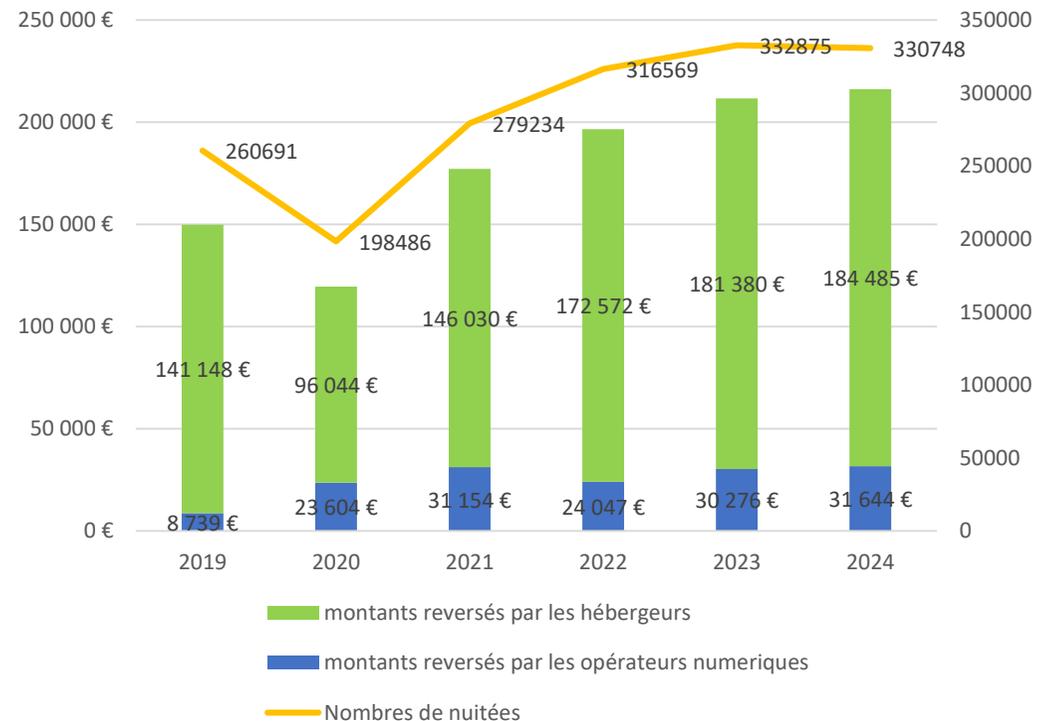
- 📍 1 409 emplacements de camping
- 📍 215 gîtes
- 📍 19 hôtes avec chambres
- 📍 36 chambres d'hôtel.

Montant des déclarations 2024 :
216 128* €



* Taxe départementale de 10 % incluse

Evolution de la taxe de séjour



En 2024, la recette de taxe de séjour a représenté 216 128 € et 330 748 nuitées

Voie verte

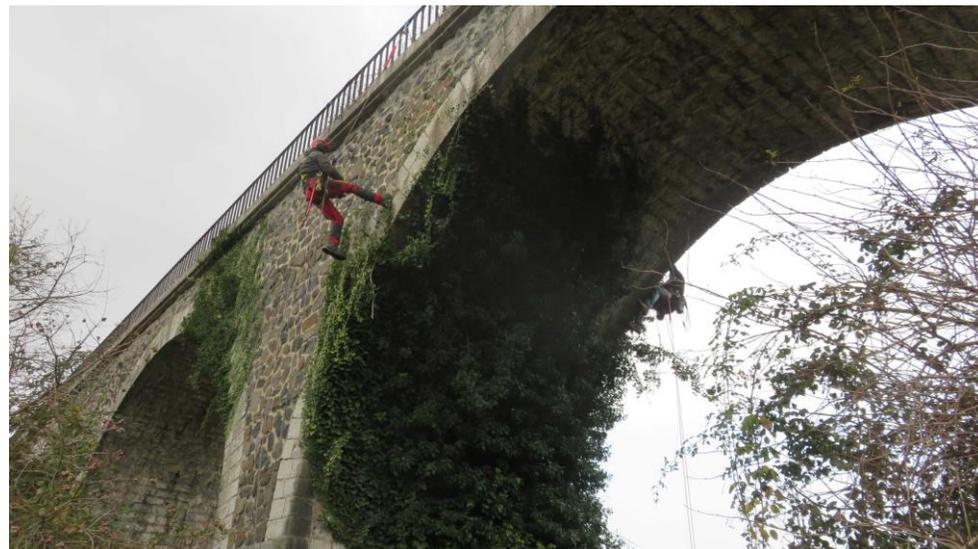


La Via Ardèche, un projet traité à un niveau supra communautaire :
Un comité d'itinéraire regroupant 8 EPCI et Offices de Tourisme mais également le Département, la Région et l'Etat a été constitué début 2021. L'objectif de ce comité d'itinéraire est de coordonner les actions des différents acteurs pour une meilleure cohérence de parcours et une mutualisation accrue des moyens.

<https://via-ardeche.fr/>

A grid of four images. Top left: A map with a blue line indicating a route, labeled 'Carte interactive'. Top right: A person sitting on a rock in a forest, labeled 'A voir à proximité'. Bottom left: Two people on bicycles, labeled 'Location et réparation de vélos'. Bottom right: A person on roller skis, labeled 'En rollers ou trottinettes'. At the bottom of the grid, the text 'Quoi de neuf sur LA VIA ARDÈCHE ?' is displayed.

Voie verte



Préalable aux travaux de génie civil, le chantier de débroussaillage et de dé végétalisation des ouvrages d'art confié à l'entreprise Terra Max a démarré le 26 novembre 2024, pour une durée estimé à 2 mois.

Voie verte



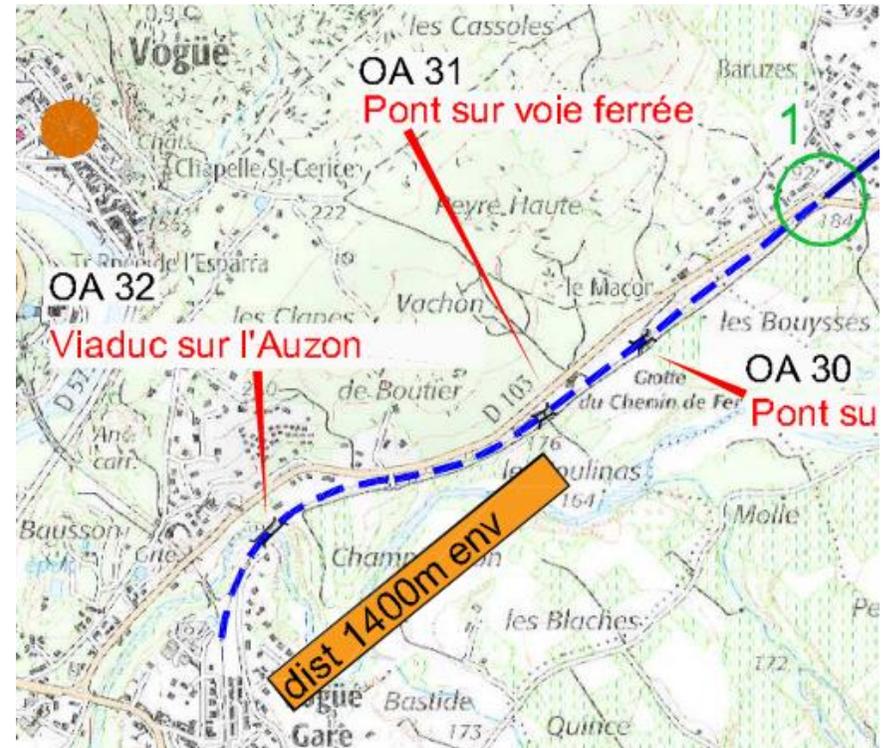
Crédit photo @benoit Vidal

Voie verte

Le conseil communautaire du 12 décembre a délibéré pour valider un **groupement de commande avec la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche (CCGA)** en vue de la réalisation de la liaison entre Vogüé et Saint Germain.

Comme pour Berg & Coiron, la CCGA réalisera ce tronçon de 1,4 km via une convention d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre avec le SDEA, assurée par le service des routes du Département.

Le conseil a également délibéré pour valider une **convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas (CCBA)**. Dans ce cadre, les travaux d'aménagement de la voie verte sur les 860 mètres (dont 270 pour le viaduc de l'Auzon) situés sur la commune de Lavilledieu seront réalisés par Berg & Coiron et refacturés à la CCBA.



Prévisions de réalisation : 3 phases

Section 1 : Saint Germain – Montfleury

Juillet 2022	APS
Novembre 2024 :	Débroussaillage/ <u>dévégétalisation</u> des ouvrages d'art
Janvier 2025 :	DCE
Avril 2025:	Début des travaux
septembre 2025 :	Mise en service

Calendrier
prévisionnel

Section 2 : Montfleury – Saint Jean-le-Centenier

Juillet 2022	APS
Novembre 2024 :	Débroussaillage / <u>dévégétalisation</u> des ouvrages d'art
Janvier 2025 :	DCE
Septembre 2025:	Début des travaux
Janvier 2026 :	Mise en service

Section 3 : Saint Jean-le-Centenier – Saint Pons

Juillet 2022	APS
Janvier 2025 :	DCE
Janvier 2026:	Début des travaux
Avril 2026 :	Mise en service

Entretien des cours d'eau

Les rivières de Berg & Coiron font partie intégrante de l'identité du territoire. Tout au long de l'année, on s'y promène, on y pêche et on les utilise pour nos besoins de consommation courante. Mais les crues (comme celles de 2002, 2005 ou 2008) ont causé de nombreux dégâts. Ces dommages pourraient être évités ou au moins maîtrisés avec un entretien constant des rivières, sur tout leur linéaire.

C'est pour maintenir et améliorer la qualité des eaux de nos rivières, mais aussi éviter les dégâts qu'elles peuvent causer, que la communauté de communes Berg & Coiron a décidé de confier à deux syndicats l'entretien des cours d'eau :

- l'établissement public territorial de bassin de l'Ardèche (EPTB) pour les rivières Auzon, Claduègne, Ibie et leurs affluents ;
- le syndicat du Coiron au Rhône (créé en janvier 2021) pour l'Escoutay et ses affluents.

Les propriétaires sont responsables de l'entretien de leurs parcelles attenantes aux rivières.

Les syndicats ne se substituent aux propriétaires riverains que par voie de déclaration d'intérêt général, pour l'entretien des berges et assurer ainsi le bon écoulement des eaux.

A noter : plusieurs interventions d'entretien des berges sur nos cours d'eau en 2024, pour un montant d'environ 12.000 € :

- un chantier sur la rivière Ibie (quartier Gascon à Villeneuve de Berg) ;
- 2 chantiers sur la Claduègne (entre les communes de Mirabel, Villeneuve de Berg et St Jean le Centenier).

Collecte des déchets

Berg & Coiron **collecte** depuis 2008 **les déchets ménagers et les déchets issus du tri sélectif** :

- un ramassage en régie,
- de la souplesse dans le service,
- un entretien reconnu du matériel de collecte,
- une maîtrise financière : pas de hausse du taux de la TEOM depuis 15 ans, malgré une augmentation régulière du coût du traitement.



Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (RPQS), qui détaille le fonctionnement de ce service, est annexé à ce rapport d'activité.

Depuis 2018, une **collecte des cartons bruns** a été mise en place, à la fois pour limiter les dépôts sauvages de cartons et surtout pour mieux valoriser ce déchet facilement recyclable. Confiée jusqu'alors à un prestataire privé, elle a été internalisée à partir du 4 avril.



Traitement des déchets

En Berg & Coiron, depuis 2009 :

- Le poids d'ordures ménagères par habitant a chuté de 33% ;
- La production d'emballages ménagers (le tri sélectif) par habitant a augmenté de 49%.

Passée pour la première fois depuis la création de Berg & Coiron sous la barre des 200 kg par habitant en 2023, la baisse du volume des ordures ménagères résiduelles s'est encore accélérée en 2024 pour atteindre 188 kg. Ces résultats sont positifs pour l'environnement et pour le coût du traitement. Ils doivent être encouragés !



C'est le SIDOMSA qui assure le traitement des déchets.

Le syndicat a ouvert au printemps 2021, avec le SICTOBA, un nouveau centre de traitement à Lavilledieu. Cet outil permet de stopper l'évacuation des déchets vers la Drôme, coûteuse et énergivore. Ce projet doit aussi améliorer la valorisation des déchets avec un objectif de réduction de moitié des déchets enfouis en 2025.

La **commission environnement** a notamment comme mission de proposer des améliorations pour le service de collecte des déchets.

En 2024, **le tri à la source des biodéchets des ménages** a été l'un de ses principaux axes de travail. Partant des propositions de la commission, 3 sites complets « test » (Villeneuve-de-Berg, St-Jean-le-Centenier et St-Pons) ont été installés. Le déploiement du compostage collectif va se poursuivre en 2025.



SPANC

Depuis la loi sur l'eau de 1992, les collectivités doivent assurer le contrôle des assainissements non collectifs.

Depuis 2009, c'est la communauté de communes Berg & Coiron qui assure ce service sur l'ensemble des treize communes.

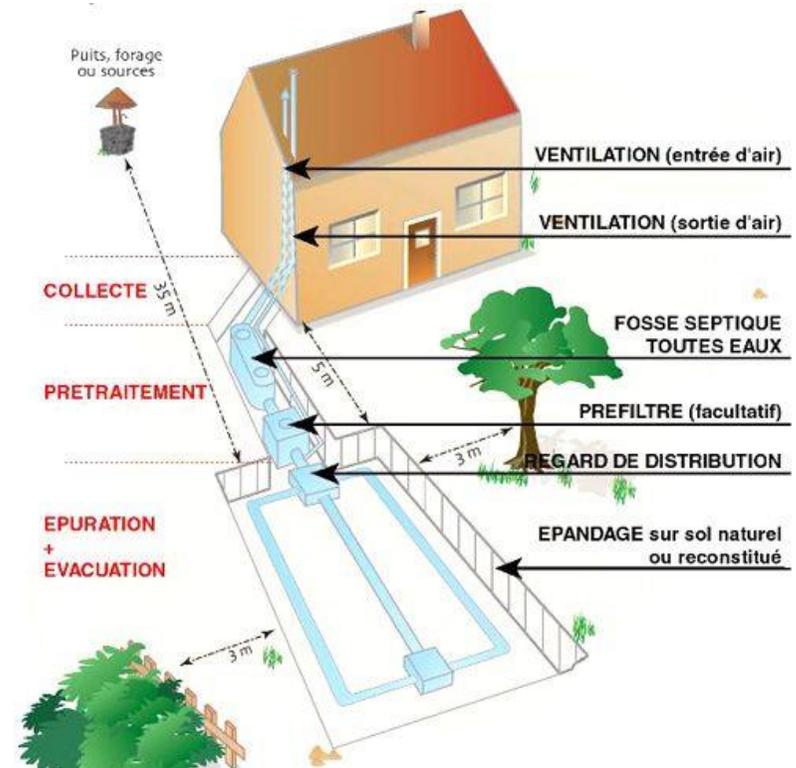
Aujourd'hui, le SPANC recouvre trois missions principales :

- les contrôles de conception (dans le cadre des permis de construire) et de réalisation des nouveaux projets,
- les contrôles des assainissements des maisons en vente (le notaire réclame un contrôle de moins de 3 ans quand une maison est en vente),
- et les contrôles de bon fonctionnement : chaque installation doit être contrôlée tous les 10 ans, un peu comme un contrôle technique automobile.

Les contrôles sont sous-traités à la SAUR.

Les chiffres de 2024 sont les suivants :

- 22 diagnostics dans le cadre de la vente de maisons,
- 15 contrôles de conception (avant le dépôt du permis de construire),
- 16 contrôles de réalisation (après la réalisation du chantier),
- 102 contrôles de bon fonctionnement.



Accueil de la petite enfance

- Une porte d'entrée avec l'**Espace Info-Familles**
- Une référence avec le **guide des modes d'accueil**
- La structuration de l'accueil individuel avec le **Relais Petite Enfance**
- Un accueil collectif de 25 places avec la **crèche**
- Un accompagnement à la parentalité avec le **lieu d'accueil enfants-parents « L'Envol »**

La crèche intercommunale

Multi-accueil de 25 places, elle accueille les enfants à la journée ou demi-journée, de 7h30 à 18h30. En 2024, la crèche a été ouverte 223 jours et a accueilli **58 enfants** différents, ce qui représente 36 663 heures de présence.

La commission d'attribution des places (composée d'élus et d'agents) s'est réunie 3 fois en 2024 et a étudié **28 dossiers** différents.



Le Relais Petite Enfance

Le Relais a accueilli ou accompagné cette année une douzaine d'assistantes maternelles du territoire, ainsi que **45 enfants** différents, à l'occasion des ateliers d'éveil hebdomadaires.

A l'occasion d'informations collectives ou individuelles, l'Espace Infos Familles a conseillé et orienté **132 familles** pour une recherche de mode de garde ou un accompagnement en tant que parent employeur d'une assistante maternelle.

Le Lieu d'accueil enfants-parents « L'Envol »

Il est ouvert les lundis après-midi de 15h00 à 18h00 et les vendredis matin de 9h15 à 11h45. Au total, ce sont 79 jours d'ouverture en 2024.

Ainsi, 45 parents différents, soit 37 familles, ont passé la porte du LAEP pour venir rencontrer d'autres familles et permettre à leurs jeunes enfants de passer du temps ensemble.

Cela concerne 47 enfants différents âgés de 0 à 4 ans révolus.

Accueil de la petite enfance

Création d'une cuisine satellite et réaménagement des locaux de la crèche

Un plan d'investissement pour améliorer l'accueil des enfants et le bien-être du personnel a été mis en place avec le soutien financier de la CAF, de l'Etat et de la MSA. Entre juin et août 2024, d'importants travaux ont ainsi été effectués, nécessitant la fermeture de la crèche 1 semaine supplémentaire dans l'année et son déménagement en juillet dans les locaux de l'école maternelle de Villeneuve de Berg.

Depuis le 1^{er} septembre, les repas sont fournis aux enfants par notre prestataire « Plein Sud Restauration » et remis en température dans la nouvelle cuisine.

Les salles d'activités ont été réaménagées, permettant de réduire le bruit et de gagner en fonctionnalité.



Le Relais Petite Enfance et le LAEP déménagent !

La création de la cuisine satellite de la crèche en lieu et place du relais petite enfance a induit le déménagement de celui-ci dès le mois de juin. Pour ce faire, la commune de Saint-Jean-le-Centenier a mis à disposition la salle communale des abeilles, située en plein cœur du village. Cette occupation des lieux par le relais et le lieu d'accueil enfants-parents « L'Envol » devrait durer 2 ans, le temps que le nouveau pôle petite enfance sorte de terre, dans la même commune.

Accueil de loisirs à Lussas

L'accueil de loisirs intercommunal à Lussas

Ouvert 88 jours en 2024, entre les mercredi et les vacances, l'accueil de loisirs a accueilli en moyenne 35 à 40 enfants par jour, âgés de 3 à 11 ans.

Au total, cela représente 271 enfants différents sur l'année.

Durant l'été, l'équipe a proposé à nouveau un mini séjour pour le groupe des 6-11 ans, sans surcoût pour les familles, permettant ainsi à tous de participer. Direction cette fois-ci un village voisin de Berg & Coiron, Lagorce, où les enfants sont partis camper 3 jours et 2 nuits. Au programme, ballades en pleine nature, visite d'une miellerie et de la magnanerie et diffusion d'un concert dans la salle de spectacle La Crypte.



PASSES TON BAFA !

Une des fiches actions « jeunesse » inscrites dans la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF a été engagée en 2024 : il s'agit d'une aide au BAFA attribuée aux jeunes entre 16 et 20 ans et résidants sur le territoire. Représentant une enveloppe annuelle de 3 000 euros, elle permettra d'accompagner 6 jeunes dans la formation. De quoi également développer le vivier d'animateurs des 3 accueils de loisirs !

Un projet intergénérationnel

PROJET « PRENDRE L'AIR »

Un projet intergénérationnel porté par le pôle Services aux Habitants, en partenariat avec l'association « Les Chouettes curieuses », a été sélectionné en 2024 par l'Agence Régionale de Santé suite à un appel à manifestation d'intérêt « Santé & Environnement ». Pour ce faire, une subvention de 10 159 euros a été attribuée à la communauté.

L'objectif du projet est de proposer aux jeunes enfants, adolescents, parents et adultes du territoire des animations immersives en milieu naturel, dans le but de contribuer à leur bien-être physique et mental.

Ce projet est né suite à la diffusion en 2023 d'un questionnaire sur la parentalité, auquel 250 personnes ont répondu. Ce dernier a mis en exergue un besoin fort d'accompagnement autour de la parentalité avec la nécessité pour les parents d'avoir des instants de répit ou des moments pour recréer du lien avec leurs adolescents.

La première marche immersive pour les jeunes majeurs, adultes et seniors a eu lieu le 30 novembre à Lussas et a réuni 12 participant(e)s âgés de 15 à 80 ans. Ils ont partagé une promenade dans le bois Vignasse à Lussas, accompagné par l'équipe des Chouettes curieuses. A travers un parcours accessible de 3 kms, les promeneurs ont ainsi pris le temps de "prendre le temps", de profiter des bienfaits de la nature et de travailler leur respiration.



Prendre l'air ! Marchés immersifs et sensoriels

Sorties gratuites
Places limitées
Inscription obligatoire !

Save THE Date ! (sous réserve des conditions météo)

- LUSSAS - samedi 30 novembre 2024 de 14h30 à 17h30
- MIRABEL - samedi 8 février 2025 de 17h15 à 20h15 - SEMI NOCTURNE
- DARBRES - mercredi 14 mai 2025 de 9h30 à 12h30
- WILLENEUVÉ DE BERG - vendredi 20 juin 2025 de 20h à 22h30 - SEMI NOCTURNE

Mais encore...

Cette proposition est une invitation à prendre soin de soi et à se ressourcer le temps d'une marche douce, sensorielle et sensible. Le parcours est ponctué de séquences qui permettent petit à petit de revenir à soi et de s'ouvrir à ce qui nous entoure tout en recevant de nombreux bienfaits.

Sorties encadrées par Béatrice de l'association Les Chouettes Curieuses

06 07 13 66 66
beatrice@leschouettescurieuses.com



Le relais alimentaire

La gestion du relais alimentaire fait partie des missions confiées au Centre socio-culturel La Pinède.

Berg & Coiron achemine les denrées de la centrale de la Banque alimentaire Drôme-Ardèche située à Bourg-lès-Valence alors que le Centre socio-culturel assure l'organisation des distributions un jeudi sur deux (hors vacances scolaires d'été) avec l'aide d'un groupe d'une vingtaine de bénévoles, dont certains sont bénéficiaires du relais.

EN 2024

175 bénéficiaires habitant Berg & Coiron
(20 de + qu'en 2023)

80 familles

21 distributions effectuées dans l'année

65 enfants de moins de 15 ans (40 de +)

19 jeunes entre 15 et 25 ans (2 fois plus)

81 adultes de plus de 25 ans (43 de moins)



La collecte de la Banque Alimentaire en novembre :

Grâce aux dons généreux et à la mobilisation des bénévoles du relais, de la conseillère du centre social et des agents des services techniques intercommunaux, **1704 kg** de denrées ont été collectés dans les commerces (Intermarché & Netto).



Banque Alimentaire
Ardèche-Drôme

Arrivée d'une nouvelle professionnelle à la Maison de santé de Berg & Coiron

La Maison de santé pluriprofessionnelle de Berg & Coiron accueille depuis avril 2024 Valentine Durieux, diététicienne. Cette arrivée porte à 9 le nombre de praticiens exerçant dans cet espace dédié à la coordination des soins, au plus près de la population.

Lancement d'un Contrat Local de santé

Instrument partenarial, les contrats locaux de santé (CLS) visent à favoriser une action concertée et cohérente en faveur de la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux soins.



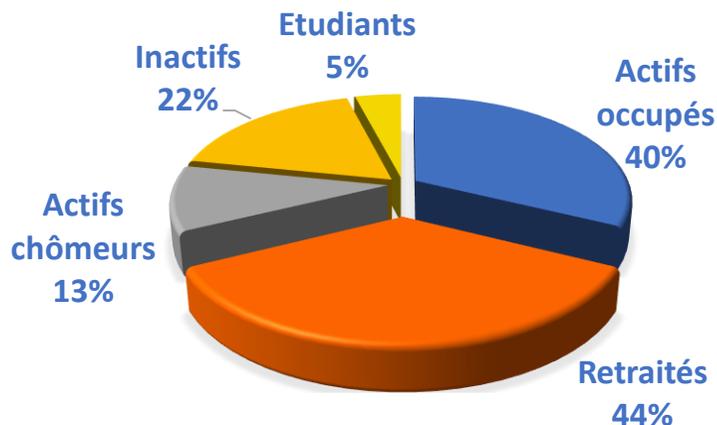
Confrontés à des problématiques de santé communes, 5 communautés de communes (Ardèche des Sources et Volcans, Bassin d'Aubenas, Berg & Coiron, Gorges de l'Ardèche et Val de Ligne) se sont ainsi associées pour conduire, en 2024, un diagnostic territorial de santé. Piloté par l'Observatoire Régional de la Santé, il a porté tout à la fois sur des aspects quantitatifs (mesure de l'état de santé des habitants à partir de données statistiques) et qualitatifs (approche sensible des besoins de la population ainsi que des ressources de santé et de prévention). Cet état des lieux sur la situation sanitaire du territoire et la qualité environnementale du cadre de vie servira de base de travail pour élaborer le futur CLS.

France Services



France
services

Profil des usagers



Un service de proximité pour faciliter les démarches administratives

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024 :

- 2 112 accompagnements en présentiel
- 40 rendez-vous hebdomadaires
- 79% des demandes finalisées en un seul rendez-vous
- 80% des usagers résident sur Berg & Coiron

Les principales démarches accompagnées sont les cartes grises, les dossiers de retraite et les déclarations d'impôt.



France Services

Les agents « France Services » travaillent au quotidien avec 8 partenaires nationaux pour accompagner au mieux les usagers dans leurs démarches administratives : France Travail, les Finances publiques, la CAF, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la justice, la Carsat, la CPAM et la MSA.

En 2024, France Rénov' a intégré ce bouquet de services, prochainement rejoint par l'URSAFF.

Des partenaires locaux y assurent également des permanences :

- AMESUD
- UDAF
- CIDFF
- CDAD 07

Chaque mois, les agents France Services éditent une « Newsletter » avec une info administrative bonne à retenir. Celle-ci est communiquée aux mairies ainsi qu'aux structures sociales locales et diffusée sur le site internet et la page Facebook de la communauté de communes.

FRANCE SERVICES Berg & Coiron communauté de communes

L'info du mois

Décembre 2024

Prime de Noël 2024, qui peut en bénéficier ?

La prime de Noël est une aide exceptionnelle forfaitaire versée par la CAF, la MSA ou France Travail selon votre situation. Le montant est déterminé en fonction de la composition du foyer versée aux personnes qui perçoivent certains minima sociaux :

- pour les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ou de l'allocation équivalent retraite (AER) au mois de novembre 2024.
- Pour les personnes bénéficiaires de ces aides et dont le droit a débuté en décembre 2024.

La prime est versée en une seule fois par foyer et sera versée le 17 décembre 2024.

Bon à savoir !

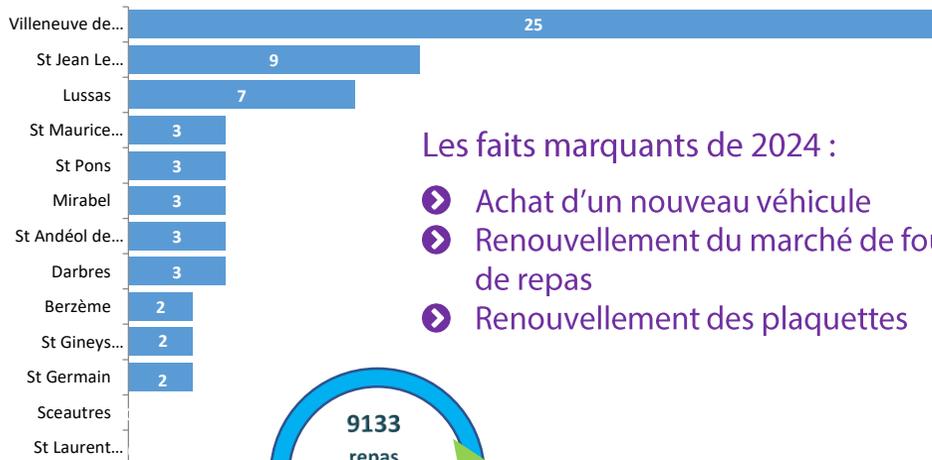
Si vous percevez l'ASS ou l'AER le montant de la prime est fixe : 152,45 €, versés automatiquement par France Travail.

Si vous percevez le RSA, la prime est calculée selon la composition de votre foyer comme suit :

Situation familiale	Si vous avez un seul enfant	Si vous avez un couple
Sans enfant	152,45 €	228,68 €
1 enfant	228,68 €	274,41 €
2 enfants	274,41 €	320,15 €
3 enfants	335,39 €	381,13 €
4 enfants	396,37 €	442,11 €

Portage de repas à domicile

62 inscrits en 2024



Les faits marquants de 2024 :

- Achat d'un nouveau véhicule
- Renouvellement du marché de fourniture de repas
- Renouvellement des plaquettes



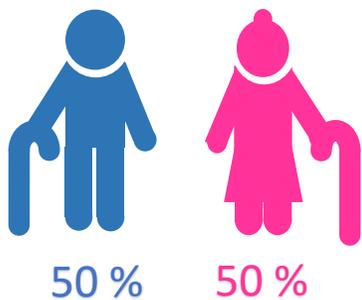
+3,3%

par rapport à 2023

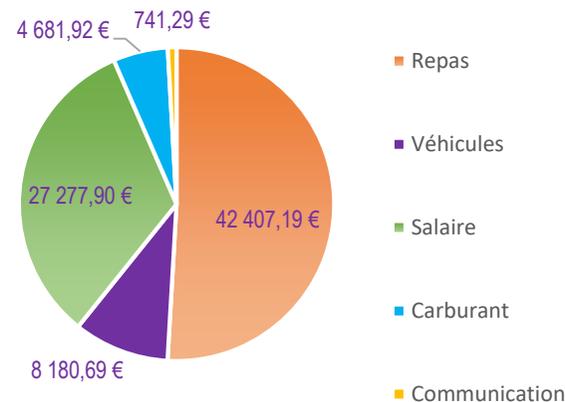
Repas préparés par la cuisine de l'Hôpital « Claude Dejean » de Villeneuve-de-Berg



Dépenses de fonctionnement : 83 332,77€



Recettes de fonctionnement : 74 575,29€



Complexe sportif « René Ducharme »



Après la livraison en septembre 2023 du nouveau terrain synthétique, la modernisation du stade intercommunal s'est poursuivie en 2024 avec **l'achèvement de la construction du nouveau bâtiment de services.**

Reconstruit au pied de l'ancienne aire de camping-car, il a été agrandi de 55 m² par rapport à l'ancien. D'une **surface totale de 174 m²**, il se compose de deux blocs :

- **Un bloc sportif de 103 m²** divisé en deux vestiaires « joueurs » de 35 m² chacun (incluant les sanitaires), un vestiaire « arbitre » de 13 m², un espace de rangement de 13 m² et un local technique de 7 m²
- **Un bloc « convivialité » de 71 m²** réparti en un espace « détente » de 50 m², un bureau de 12 m² et des sanitaires publics de 9 m² accessibles depuis l'extérieur.

Ces **nouveaux locaux ont été réceptionnés le 27 juillet** et agréés par la Fédération Française de Football le 10 septembre.

En terme d'utilisation, **une convention de mise à disposition** a été conclue le 1^{er} août, à titre gratuit et pour une année reconductible tacitement, **avec l'Association Sportive Berg Helvie.** Gage de pérennité des installations, un règlement d'utilisation a également été élaboré.

Parallèlement, pour faciliter le stationnement aux bords du stade, l'ancienne aire de camping-car a été mise à disposition gratuitement par la commune de Villeneuve-de Berg.

Principal projet de la mandature avec la voie verte, la modernisation du stade de football a bénéficié de nombreux soutiens. Sur un **coût total de 1 687 103 € HT**, les financements de l'Etat (533 580 €), de la Région (485 000 €), du Département (142 975 €) et de la Fédération Française de Football (15 000 €) représentent **une aide cumulée de 1 176 555 €,** soit près de 70%.



« Vers un projet culturel de territoire » : une politique culturelle naissante

Le 8 décembre 2023, la communauté de communes a signé avec le Département et pour 3 ans la convention « Vers un projet culturel de territoire ». Grâce à cette convention « socle », elle est en capacité d'initier et de mettre en œuvre un ensemble de dispositifs complémentaires, dans un cadre global et cohérent à l'échelle de Berg & Coiron.



L'éducation artistique et culturelle (EAC) :

En 2024, la conclusion de la **convention de préfiguration pour le développement de l'éducation artistique et culturelle avec l'État, la Région, le Département et la CAF** a permis la mise en place des deux premiers parcours « EAC » : **« A vos Archives ! Partageons nos souvenirs filmés en partenariat avec Ardèche Images et « +Cour(t) Électro avec l'appui de la SMAC 07 »**. L'éducation artistique et culturelle a pour vocation de rendre la culture accessible au plus grand nombre et d'encourager la participation de toutes et tous à la vie artistique et culturelle sur le territoire.

« **A vos archives ! Partageons nos souvenirs filmés** » est une résidence-mission consistant à réaliser un film documentaire à partir d'archives amateurs du territoire. La collecte qui s'est déroulée en octobre a permis de présenter un premier « montage en cours » aux habitants **le 30 novembre à Lussas**. Les archives collectées nourriront en 2025 des créations audiovisuelles dans le cadre d'ateliers auprès de différents publics.



« **+Cour(t) électro** » s'est déroulé **du 12 septembre au 15 novembre 2024**. Il a permis à des élèves des écoles de Lussas et de Notre-Dame du Coiron à Villeneuve-de-Berg, de la MFR de Villeneuve-de-Berg ainsi qu'à des résidents de l'EHPAD « Les Terrasses de l'lbie » de créer, expérimenter et manipuler du son à l'aide d'outils ludiques, puis de restituer leurs créations dans le cadre du festival +cour(t) organisé par l'association Culture en Fait.

Première rencontres culturelles de territoire

Réunissant les acteurs éducatifs, culturels, sociaux et médico-sociaux, elle se sont déroulées le 23 septembre 2024 à la médiathèque de Villeneuve-de-Berg. Cette première édition a ainsi permis de présenter la nouvelle politique culturelle de la communauté de communes et de favoriser les liens et l'interconnaissance entre acteurs.



La construction d'un réseau de lecture publique

En septembre 2024, la communauté de communes a signé une convention de partenariat intitulée « pour le développement de la lecture publique » avec le Département. Son objectif est de pouvoir réfléchir collectivement à des modalités de mise en réseau des bibliothèques du territoire, afin d'offrir une meilleure qualité de service aux habitants et de permettre un accès plus facile aux ressources documentaires ainsi qu'à l'offre d'animation des bibliothèques.



Les services techniques

En plus de la collecte des ordures ménagères, les services techniques assurent diverses missions qui représentent 20% de leur activité.

Quelques réalisations marquantes en 2024 :



Création d'un cache conteneur à St Jean le Centenier



Construction d'un composteur collectif pour les biodéchets



Campagne annuelle de lavage des bacs

Mais aussi :

- Entretien des espaces verts dans tous les sites : village documentaire, ZA, Montfleury ...
- Balisage et entretien des sentiers de randonnée.
- Mise en place de la collecte des cartons bruns en régie directe.
- Mise en place de 3 sites pilotes pour les biodéchets avec construction et installation des composteurs collectifs, distribution de bio-seaux aux habitants et création d'une signalétique adaptée.
- Création de toilettes à l'espace France services.
- Insonorisation de 2 cabinets médicaux et pose de volets roulants solaires à la maison de santé.
- Tout au long de l'année, les services techniques assurent l'entretien et le contrôle des 6 bâtiments communautaires ainsi que du parc de véhicules, en plus de gérer la logistique pour le compte des services (transport de matériel) etc ...

Les supports de communication



Élaboré début 2024, le journal anniversaire « spécial 20 ans » de la communauté de communes a été distribué le 6 juin 2024 lors de la fête d'anniversaire qui s'est déroulée à St Maurice d'Ibie en plein air.

La page facebook @BergetCoiron est suivie par 1,3 K J'aime et 2,1 K followers en 2024.



Le site internet

www.bergetcoiron.fr

a été consulté par plus de 11 000 personnes en 2024.



Une présence régulière dans la presse locale :

- Le Dauphiné libéré
- La Tribune

Les acronymes de ce rapport

ADN	Ardèche Drôme Numérique
ALEC07	Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ardèche
ANCT	Agence Nationale de Cohésion des Territoires
CDC	Communauté de communes
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPTB	Etablissement Public Territorial de Bassin
ETP	Equivalent Temps Plein
FPT	Fonction Publique Territoriale
FTTH	Fiber To The Home - <i>Fibre jusqu'à l'abonné</i>
GEMAPI	GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ISdPAM	Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale
LAEP	Lieu Accueil Enfants Parents
MDEF	Maison de l'Emploi et de la Formation
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUI	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PPT	Plan Pastoral Territorial
RAM	Relais Assistantes Maternelles
RH	Ressources Humaines
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDE	Syndicat Départemental des Energies
SDEA	Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement
SEBA	Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche
SEMVA	Syndicat d'Études des Monts et Vallées d'Ardèche
SIDOMSA	Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères du Secteur d'Aubenas
SOLIHA	SOLIdaires pour l'HABitat
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
ST	Services Techniques
SYMPAM	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
ZA	Zone d'Activités